

**République du Sénégal**

**Un Peuple-Un But-Une Foi**



**PROPOSITION DE LA DELEGATION DU SENEGAL**

***SUR LE POINT 6 RELATIF AU RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LE***

***TRANSFERT DE TECHNOLOGIE***

***==\*==\*==\*==\*==\*==\*==***

27 Mars 2019

***NEGOTIATIONS sur BBNJ***

*Groupe de travail sur*

« Outils de gestion par zone, y compris

les Aires Marines Protégées »

bbnjBonsoir Mme la facilitatrice,

Le Sénégal souscrit aux déclarations faites par la Palestine au nom du groupe G77 et de la Chine et par l'Algérie au nom du Groupe Africain.

Ma délégation voudrait en ce qui concerne le point 4.3.1, rappelle sa position qui est que le nouvel instrument devrait créer un cadre pour la mise en place d'un système cohérent avec des objectifs de conservation et des critères d'établissement d'Aires marines protégées.

Pour nous, l'identification des aires devra être basée sur les meilleures informations scientifiques disponibles et bien sur les connaissances traditionnelles.

Durant les précédentes sessions de PrepCom et lors de la première réunion de IGC, notre délégation a de tout temps appuyé la nécessité de disposer d'une liste de critères pour l'identification des aires. La liste que nous avons contient l'essentiel des critères écologiques et biologiques en la matière.

Cependant, cette liste ne saurait être exhaustive à ce stade.

Nous sommes dans un système dynamique et donc la liste des critères pourra être revue et mise à jour par l'organe que sera mis en place par l'instrument.

Je m'en arrête là et vous remercie de votre attention./.